

Siège social : 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes Cedex
Comptabilité IBM France
RCS Nanterre 552 118 465
Forme sociale : SAS
Capital Social : 653 242 306, 20 €
SIREN / SIRET : 552 118 465 03644 - Code NAF 6202A
Conseil d'administration
Annexe 1 au Contrat cadre de Services

- Les informations relatives aux opérations réalisées par les sociétés du groupe BNP Paribas ;
 - Les informations relatives à l'information, désignée en particulier :
 - les informations concernant la clientèle des sociétés du groupe BNP Paribas, ses relations d'affaires et ses prospects, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers, ses collaborateurs ;
 - les fichiers ou documents internes des sociétés du groupe BNP Paribas ;
 - le savoir-faire des sociétés du groupe BNP Paribas et sa stratégie commerciale ;
 - les logiciels conçus ou utilisés par des sociétés du groupe BNP Paribas.

Ces règles couvrent l'ensemble des informations suscitées vous pourrez avoir accès dans le cadre des communications qui vous ont été données (ci-après les « Informations »), et quel qu'en soit le support / mode de transmission : ex. support papier ou électronique, communication sur les réseaux sociaux ou par messagerie électronique, transmission verbale.

Rappel des règles :

L'objectif de cette lettre est de vous rappeler les obligations qui vous ont été confiées. Cette lettre servira également à formaliser votre engagement à respecter les obligations qui vous ont été confiées. Ces obligations doivent vous être redébattues dans le cadre des procédures obligatoires, et à vous indiquer l'extension d'un canal d'alerte.

L'ultur non-respectif est susceptible d'entrainer de lourdes sanctions tant administratives, civiles que penales notamment en cas de corruption, de blanchiment, de non-respect des sanctions financières et membres de délits dinitié et autres abus de marché de contrebande, d'accès au utilisation non-autorisées de délit d'initié et autres abus de marché de contrebande, d'accès au utilisation non-autorisées d'informations ou d'actions au secret bancaire ou de violations du droit de la concurrence. BNP Paribas a une politique de zéro tolérance notamment à l'égard des faits de corruption impliquant ses salariés et ses prestataires.

Nous vous rappelons que, de manière générale, vous êtes tenu(e) à une stricte obligation de confidentialité. Nous assurons que toutes les informations auxquelles vous pouvez avoir accès dans le cadre de votre travail. Vous devez également nous conformer strictement aux règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes et les objets. Des contrôles sont susceptibles d'être mis en place.

Le Président déclare que son salaire au poste de président du conseil d'administration sera de 100 000 francs suisses par an.

ANNEXE 1 - REGLES DEONIOLOGIALES

Telephone : +33 (0)1 38 75 00 00

22/6 6/2014-2015 Books Catalog

41

génie IBM France

Annexe I au Contrat cadre de Prestation de Services
Confidentiel
SIREN / SIRET : 552 118 465 03644 - Code NAF 6202A
Capital Social : 653 242 306, 20 €
Forme sociale : SAS
Siège social : 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes Cedex
Compagnie IBM France

normales du marché.
Les « informations commercialement sensibles » sont des informations qui sont par nature confidentielles et susceptibles d'influencer le comportement commercial concurrentiel d'une entreprise. Il s'agit toutes informations d'avoir connaissance du comportement soit non publiques, confidentielles et stratégiques ou qui permettent à un concurrent soit dans les conditions commerciales de vente entreprise, ce que ce concurrence ne serait pas en mesure de faire dans les conditions normales du marché.

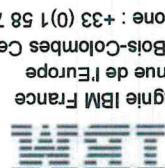
- o Ne pas transférer des données en dehors du réseau des sociétés du Groupe BNP Paribas y compris sur l'entité du Groupe BNP Paribas client.
- o En cas d'accord, un mode opératoire et un outil de partage de données devront être définis, et validés par les réseaux et postes de travail de votre société, sauf accord explicite des sociétés du Groupe BNP Paribas.
- o Ne pas installer de logiciel sur les postes de travail des sociétés du Groupe BNP Paribas autrement que conformément, le cas échéant, aux prestations qui vous sont confiées ou sur accord préalable des sociétés du Groupe BNP Paribas.
- o Ne pas copier des logiciels connus ou utilisés par des sociétés du Groupe BNP Paribas.
- o Ne pas copier des logiciels connus ou utilisés par des sociétés du Groupe BNP Paribas.
- Respecter les règles de sécurité du système d'information de BNP Paribas applicables dans le Groupe notamment à :

Vous vous engagez à :

III. Règles spécifiques au système information

II. Vous ne devez pas faire de concurrence déloyale aux sociétés du Groupe BNP Paribas.

- divulguer des informations à des tiers sans autorisation. Attention, vous ne devez en aucun cas divulguer des informations commercialement sensibles de votre société sans autorisation. Attention, vous ne devez en aucun cas divulguer des informations vers une messagerie personnelle ;
- transférer des informations à des fins personnelles ou au profit de tiers ;
- procéder à des extractions d'informations ou dupliquer des informations à des fins personnelles ou au profit de tiers ;
- utiliser des informations sans autorisation ;
- accéder à des informations sans autorisation ;
- Vous ne devez en aucun cas :



Téléphone : +33 (0)1 58 75 00 00
92275 Bois-Colombes Cedex
17 avenue de l'Europe
Compagnie IBM France

Annexe I au Contrat cadre de Prestation de Services
Confidential
SIREN / SIRET : 652 118 465 0344 - Code NAF 6202A
Capital Social : 653 242 306,20 €
Forme Sociale : SAS
RCS Nanterre 552 118 465
Siège social : 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes Cedex
Compagne IBM France

A ce titre, BNP Paribas est amenée à traiter vos données à caractère personnel (ex: prénom, nom, numéro d'exécution du contrat de prestations de services).
L'exécution par ladite loi en vous adresses au responsable de l'exploitation et de supervision dans les limites exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification, de suppression dans le cadre des informations à caractère personnel et à la libre circulation de ces données".
Le règlement UE relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données sens du Règlement UE relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données au sein de l'entreprise, de nos sociétés du Groupe BNP Paribas au sein de l'entreprise, de sécurité et de continuité.
Pour les seuls besoins de l'exécution des prestations (besoins opérationnels, de sécurité et de continuité),

VII. Vos données personnelles

- le respect des lois et réglementations en vigueur notamment en matière civile penale, et de conformité,
- l'utilisation des moyens informatiques,
- électronique,
- accès aux systèmes de transmission et de communication : exemple : téléphone, internet, messagerie,
- accès aux systèmes informatiques,
- accès des personnes aux locaux,
- dans leurs Réglements intérieurs et le Code de conduite, en particulier en ce qui concerne :
obligation en vigueur dans les sociétés du Groupe BNP Paribas comme stipulees, entre autres,
https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/guide-sommes-nous/gouvernance/conformite
Le Code de conduite et son Addendum Anti-corruption sont disponibles sur le site institutionnel BNP
Paribas. Vous devrez prendre connaissance de ces documents à l'adresse suivante :
https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/guide-sommes-nous/gouvernance/conformite

V. Vous devrez respecter les principes du Code de conduite du Groupe BNP Paribas dans toutes ses composantes :
• L'Addendum anti-corruption.
• L'Engagement dans la Société.
• La Protection du Groupe.
• Le Respect des collègues.
• L'Ethique Professionnelle.
• L'Intégrité des marchés.
• La Sécurité financière.
• L'intérêt des clients.
Le Code de conduite et son Addendum Anti-corruption sont disponibles sur le site institutionnel BNP
Paribas. Vous devrez prendre connaissance de ces documents à l'adresse suivante :
https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/guide-sommes-nous/gouvernance/conformite

IV. Dans vos relations extérieures, comme par exemple sur les réseaux sociaux, vous ne devrez pas formel d'un responsable des sociétés du Groupe BNP Paribas et de votre employeur.

Assistant Extérieur (nom de la société du prestataire)
Bénéficiaire BNP Paribas : Prénom Nom du référent de l'AE dans l'entité du Groupe BNP Paribas
Référent au sein de la société du prestataire : Prénom Nom + courriel du référent direct dans la société du prestataire
Prénom Nom de l'Assistant Extérieur (AE)
O Mettre une signature dans vos courriels rappelant les informations suivantes :

Téléphone : +33 (0)1 58 75 00 00
92275 Bois-Colombes Cedex
17 avenue de l'Europe
Compagne IBM France



Annexe 1 au Contrat cadre de Prestation de Services
Confidentiel
SIREN / SIRET : 552 118 465 03644 - Code NAF 6202A
Capital Social : 553 242 306, 20 €
Forme Sociale : SAS
RCS Nanterre 552 118 465
Siège social : 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes Cedex
Compagnie IBM France

Vous aurez également à nous notifier (en utilisant le formulaire joint à la présente lettre) l'ensemble des transactions d'instruments financiers (valeurs mobilières, etc.) que vous pourriez réaliser (ii) pendant la durée des tâches que vous effectuez au sein d'une entité du Groupe BNP Paribas et (iii) pendant les trois (3) mois qui suivront la fin desdites tâches. Nous vous informons que nous conservons un registre des transactions ainsi notifiées et que nous remettions cet enregistrement aux sociétés du Groupe BNP Paribas à première demande de leur part.

Dans ce cadre, vous nous engagez à vous conformer aux règles communiquées par l'entité du Groupe BNP Paribas en application strictement les procédures mis en place. L'entité du Groupe BNP Paribas nous communiquera toute information relative à une infraction de votre part à ces règles.

(i) Si vous êtes « Sensible Simple » (SE) : vous avez une interdiction quasi-totale de réaliser des transactions boursières sur tout titre vif et sur les fonds non suffisamment diversifiés.
(ii) Si vous êtes « Sensible Permanent » (PS) : vous avez une interdiction quasi-totale de réaliser certaines instruments financiers sur lesquels vous avez - ou avez eu - accès à des informations confidentielles ou privilégiées jusqu'à ce que celles-ci soient rendues publiques et (iii) si les cas échéant, conjointement, une potentielle interdiction permanente liée à un portefeuille client/secteur d'activité / marché.

Vous transactions personnelles seront surveillées directement par l'entité du Groupe BNP Paribas pour déclaratives concernant vos compétences d'instruments financiers et les transactions personnelles (sur laquelle vous allez intervenir). Cela comprend sans être limitatif, des interdictions et des obligations contractuelles ou privilégiées jusqu'à ce que celles-ci soient rendues publiques et (iv) si les cas échéant, conjointement, une potentielle interdiction permanente liée à un portefeuille client/secteur d'activité / marché.

Votre attention est attirée sur le fait que, dans la mesure où vous seriez soumis à la surveillance de vos transactions personnelles en application de l'article 29 du Règlement Déligue MiFID 2, alors :

Plus précisément :

instruments financiers).

- Vous transactions personnelles seront surveillées directement par l'entité du Groupe BNP Paribas pour déclaratives concernant vos compétences d'instruments financiers et les transactions personnelles (sur laquelle vous allez intervenir). Cela comprend sans être limitatif, des interdictions et des obligations contractuelles ou privilégiées jusqu'à ce que celles-ci soient rendues publiques et (iv) si les cas échéant, conjointement, une potentielle interdiction permanente liée à un portefeuille client/secteur d'activité / marché.

Votre attention est attirée sur le fait que, dans la mesure où vous seriez soumis à la surveillance de vos transactions personnelles en application de l'article 29 du Règlement Déligue MiFID 2, alors :

commissaires.

Dans le cadre de la surveillance des transactions personnelles, les sociétés du Groupe BNP Paribas peuvent être amenées à nous communiquer des informations relatives aux infractions que vous auriez commises.

Paribas (group.bnpparibas.com > suis > formisseur).
Paribas (group.bnpparibas.fr/mon-entite/dispositif-d'aide-whistleblowing) ou auprès de la Commission de l'entité bénéficiaire de la prestation.
(https://echonet.bnpparibas/fr/mon-entite/dispositif-d'aide-whistleblowing) ou auprès de la Commission de l'entité bénéficiaire de la prestation.

Téléphone : +33 (0)1 58 75 00 00

92275 Bois-Colombes Cedex
17 avenue de l'Europe
Compagnie IBM France



Annexe I au Contrat cadre de Prestation de Services
Confidentiel
SIREN / SIRET : 552 118 465 0364 - Code NAF 6202A
Capital Social : 653 242 306,20 €
Forme Sociale : SAS
RCS Nanterre 552 118 465
Siège social : 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes Cedex
Compagnie IBM France

[Signature]
[Nom et Prénom]
[Date]

Les sociétés du Groupe BNP Paribas peuvent être conduites à nous communiquer des règles complémentaires ainsi que nous informer des moyens mis en place de ces sociétés pour surveiller l'application de ces règles. Nous portrons alors ces informations à votre connaissance afin que vous y conformiez.
Ainsi pris connaissance de l'ensemble de ces règles, du contenu du Code de Conduite et de son addendum Anti-corruption, ainsi que de mon éventuel niveau de sensibilité déontologique et m'engage formellement à respecter lesdites règles dans le cadre des activités qui me sont confiées.

Attention : Vous êtes informé(e) que tout manquement à ces règles est susceptible de donner lieu à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'incrimination.

Téléphone : +33 (0)1 58 75 00 00

92275 Bois-Colombes Cedex
17 avenue de l'Europe
Compagnie IBM France

IBM